



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E24052

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2024

ÉDITÉ LE 25/01/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/1974

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2018
94 824

Raison sociale : ETABLISSEMENTS PAROIELLE

1556 ROUTE DE LYONS
76160 SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 1975 B 46

Siret : 302 236 617 00031

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 114383 OE 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 000000141685731

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 000000141685731

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Téléphone : 02 35 33 25 17

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : info@paroielle.fr

Responsabilité légale :

VACARESSE YVES GÉRANT

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	17/11/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	17/11/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	14/11/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	17/11/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	16/01/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.